



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

programmes

Question écrite n° 10268

## Texte de la question

M. Denis Jacquat appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie sur les souhaits exprimés par la Fédération nationale des cheminots anciens combattants (FNCAC). Elle demande que l'instruction civique et les valeurs morales soient réellement enseignées dans les écoles et que la délégation à la mémoire et à l'information historique continue l'action entreprise pour mieux informer la jeunesse sur l'histoire de notre pays avec l'aide de l'éducation nationale et des médias. Il le remercie de bien vouloir lui faire connaître ses intentions en la matière.

## Texte de la réponse

L'instruction civique et les valeurs morales sont une préoccupation prioritaire du ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie. Différentes décisions ont été prises sur l'ensemble de la scolarité primaire et secondaire : pour l'école primaire et le collège, des documents seront diffusés dans les établissements afin de faciliter la prise en charge de l'éducation civique dans les différentes disciplines ; pour les lycées, une démarche analogue est retenue pour la classe de seconde. Par ailleurs, à titre expérimental, dès la rentrée de septembre 1998, les équipes d'enseignants pourront mettre en place l'enseignement d'éducation à la citoyenneté pour les classes de première. Fondé sur un nombre restreint de concepts fondateurs de la République et de la démocratie, cet enseignement vise à montrer et à faire comprendre aux élèves la différence entre le droit et le fait, et les raisons de ces différences. Il s'agit là d'un enjeu important de notre système éducatif vis-à-vis de jeunes gens qui, en classes de première, sont déjà majeurs ou très près de le devenir.

## Données clés

**Auteur :** [M. Denis Jacquat](#)

**Circonscription :** Moselle (2<sup>e</sup> circonscription) - Union pour la démocratie française

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 10268

**Rubrique :** Enseignement

**Ministère interrogé :** éducation nationale, recherche et technologie

**Ministère attributaire :** éducation nationale, recherche et technologie

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 16 février 1998, page 786

**Réponse publiée le :** 4 mai 1998, page 2503